



## Procédure de consultation

---

### Département fédéral de justice et police

#### Modification de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)

Les modifications proposées visent à mettre en œuvre la motion 22.3392 de la Commission des institutions politiques du Conseil national «Extension de la réglementation relative aux cas de rigueur dans le domaine de l'accès à la formation professionnelle», adoptée le 14 décembre 2022 par le Conseil des États. La motion demande au Conseil fédéral de modifier les bases légales de sorte que l'accès à la formation professionnelle pour les requérants d'asile déboutés et les sans-papiers soit facilité.

Date d'ouverture: 21 juin 2023

Date limite: 12 octobre 2023

Le dossier envoyé en consultation ainsi que les autres informations, telles que les personnes de contact, peuvent être consultés à l'adresse suivante:  
[https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/39/cons\\_1](https://fedlex.data.admin.ch/eli/dl/proj/2023/39/cons_1)

28 juin 2023

Chancellerie fédérale

